



Candidature pour devenir instructeur de premiers soins en santé mentale (PSSM) de base

Destinataires : Présidences et tous les membres

Expéditeur : Harvey Bischof, président

Pour action

OSSTF/FEESO accepte présentement les candidatures de la part des membres qui souhaitent devenir instructeurs de premiers soins en santé mentale (PSSM) de base, offerts par l'intermédiaire de la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC).

Dans le cadre du Plan stratégique approuvé lors de la RAAP 2019, OSSTF/FEESO s'engage à former toutes les présidences, les agents des services aux membres libérés et les membres du Secrétariat au moyen d'un cours de base en PSSM d'une durée de 12 heures. Une des principales composantes du plan est de faire en sorte que les membres d'OSSTF/FEESO passent le cours de formation des instructeurs et ensuite aident à la prestation des cours lors de séances de formation régionales en 2019-2020, 2020-2021 et au-delà. Le plan comprend des fonds pour quatre personnes qui deviendront des instructeurs de PSSM et qui viendront appuyer la prestation d'ateliers locaux partout dans la province.

Comme indiqué sur le site Web de la CSMC, <https://www.mhfa.ca/>, les critères fondamentaux que nous cherchons chez les membres, qui souhaitent devenir instructeurs de tout cours de PSSM, sont :

- Expérience dans le domaine de la santé mentale et de la maladie mentale. Cette expérience est généralement acquise pendant au moins deux ans passés en première ligne de services de santé mentale, ou d'une combinaison d'expérience personnelle, professionnelle ou scolaire
- Bonne connaissance des troubles mentaux et de leur traitement
- Expérience de la prestation de formation à des adultes
- Connaissance des différents services de santé mentale
- Expérience du réseautage avec les partenaires communautaires
- Bonnes qualités personnelles et compétences de communication
- Attitude positive envers les personnes ayant un problème de santé mentale
- Enthousiasme à l'égard de la réduction des stéréotypes/de la discrimination associés à la maladie mentale

Bien que le temps accordé pour toute la formation et tous les ateliers soit couvert par le Bureau provincial, les candidates et candidats devraient vérifier auprès de leur présidence locale pour s'assurer qu'il n'y a pas de restrictions en ce qui a trait à leur libération de leur unité de négociation. Les participants qui ont suivi la formation avec succès doivent être en mesure d'obtenir une libération de leur employeur afin d'assister à la prestation des ateliers offerts partout dans la province. Le cours d'instructeur de PSSM est offert plusieurs fois par année en Ontario et nécessite un engagement de cinq jours.

Il se peut qu'on communique avec les présidences d'unité de négociation en ce qui concerne toute personne considérée pour le rôle d'instructeur. Les personnes choisies pour participer à la formation, ainsi que leur présidence d'unité de négociation, seront avisées à la suite de l'approbation par l'Exécutif provincial.

À NOTER : La CSMC utilise un processus de candidature entièrement distinct et, bien que la demande d'un membre puisse recevoir l'appui d'OSSTF/FESSO, nous n'avons aucun contrôle sur le processus de sélection de la CSMC.

OSSTF/FESSO apprécie la participation des membres qui ont des avis différents tenant compte de l'expérience vécue. Nous reconnaissons que la sélection de candidates et candidats provenant de membres des groupes à la recherche d'égalité, à des postes au sein de la Fédération, est un atout. L'auto-identification des membres aux groupes à la recherche d'égalité est volontaire. Si vous choisissez de vous auto-identifier, indiquez-nous tout ce qui s'applique à vous :

- o Femme
- o Personne racialisée
- o LGBTQ2SI
- o PNMI (Premières Nations, Métis, Inuit)
- o Personne handicapée
- o Francophone

Les dirigeants locaux devraient apporter ces renseignements à l'attention de tous les membres d'OSSTF/FESSO. La date limite pour faire demande est **le lundi 28 octobre 2019, à 16 h**. Les demandes remplies, accompagnées de deux lettres de recommandation, doivent être envoyées à l'attention de Norm Westbury, adjoint exécutif. Elles peuvent être envoyées au 60 Mobile Drive, Toronto, ON M4A 2P3, par courriel à l'adresse norm.westbury@osstf.ca ou par télécopieur au 416 751-7858. Vous devriez acheminer toute question à Norm Westbury, au 1-800-267-7867, ou par courriel.

NW/ctc cope 343 /dstp cope343
p.j.

